

Maison franco-japonaise
Institut français de recherche sur le Japon
Séminaire doctoral

Organisé un mardi par mois, de 18h00 à 20h00, en salle 601, Maison franco-japonaise (3-9-25, Ebisu, Shibuya-ku, Tokyo).

Ce séminaire est destiné aux doctorants francophones en sciences humaines et sociales travaillant sur le Japon. Le but du séminaire est de permettre aux doctorants de présenter leurs travaux achevés ou en cours.

À chaque séance, deux intervenants disposent chacun de 30 minutes de présentation orale, puis 30 minutes sont dédiées à la discussion collective.

Contact : doctorantsmfj (ajouter [@gmail.com](mailto:doctorantsmfj@gmail.com))

La prochaine séance aura lieu le : **mardi 21 janvier 2014**

Nous aurons le plaisir d'écouter :

Martin BAER, Master en sciences politiques/sociologie, ENS Lyon / Université de Meiji.

**Décentralisation et politiques éducatives au Japon. Quelle autonomie pour les «
community schools » ? Analyse socio-historique d'une réforme de l'organisation
administrative scolaire.**

La réforme de la loi relative à l'organisation et à la gestion de l'administration éducative locale de juin 2004 donne la possibilité aux comités locaux d'éducation d'instaurer au sein des écoles publiques une nouvelle entité de gestion de la vie scolaire.

Cette instance de décision semble rompre avec l'organisation précédente qui accorde au chef d'établissement l'essentiel du pouvoir et de la responsabilité. Dotés de nouveaux droits dans la gestion de l'école, les parents ainsi que les membres de la communauté proche sont invités à participer activement en coopération avec le personnel éducatif.

La volonté de transparence et de démocratisation de l'enceinte scolaire s'accompagne du discours sur la nécessité d'une plus grande autonomie des établissements, celle-ci devant permettre à l'école de mieux répondre aux particularismes locaux et d'en exploiter les ressources.

Mais de quelle autonomie parle-t-on exactement ? Dans un système centralisé tel que celui du Japon, l'autonomie est octroyée en raison d'un choix relativement délibéré inscrit dans une nouvelle conception de la gouvernance, du contrôle et des régulations.

Il est ainsi intéressant de s'interroger au niveau microsociologique sur la façon dont les 1183 écoles actuellement désignées s'accliment à la réforme, et de comprendre comment s'articule concrètement cette coopération entre une population et son école. De plus, pour saisir les différents enjeux liés à cette initiative, il est important de la replacer dans le contexte des différentes tensions qui agissent sur le système éducatif japonais.

Après une rapide présentation des transformations de ce dernier depuis 1945, et du contexte de la réforme de 2004, j'évoquerai la méthodologie employée pour ce mémoire et partagerai enfin les premiers résultats d'enquête.

et

Anne-Lise MITHOUT, doctorante en sociologie, Université Paris-Dauphine / Université d'Hiroshima.

Les enfants handicapés et le système éducatif japonais

Depuis l'ère Meiji, la scolarisation des enfants japonais en situation de handicap est assurée par des établissements spécialisés, gérés par le Monbukagakusho mais isolés du système éducatif ordinaire. Cependant, en 2007, sous l'influence du mouvement international pour l'inclusion scolaire, le système d'éducation spécialisée a été réformé de manière à favoriser la scolarisation à l'école ordinaire ; « l'éducation spéciale » (*tokushu kyouiku*) est ainsi devenue « éducation de soutien spécialisé » (*tokubetsu shien kyouiku*), signifiant ainsi que l'école ordinaire a vocation à accueillir tous les enfants, en fournissant un soutien individualisé aux élèves à « besoins éducatifs particuliers ».

Les statistiques du Monbukagakusho montrent que, depuis lors, la scolarisation à l'école ordinaire s'est fortement développée, tandis que les établissements spécialisés connaissent d'importantes transformations.

Comment ces évolutions se traduisent-elles en pratique, dans les écoles ?

On présentera ici les premiers résultats d'une enquête qualitative que l'on mène principalement dans la préfecture d'Hiroshima, à la fois dans des écoles spécialisées et des écoles ordinaires, en analysant les réussites et les obstacles des deux types d'établissement, du point de vue des enfants et des enseignants.

On évoquera également notre méthodologie d'enquête et les spécificités/difficultés pour un chercheur étranger de mener une enquête ethnographique au Japon dans un milieu où l'introduction d'un élément « inhabituel » peut perturber fortement les principaux acteurs, les enfants.